

Rapport « Evolution des comités de protection des personnes (CPP) évaluant les projets de recherches impliquant la personne humaine, après la loi « Jardé » du 5 mars 2012, IGAS, Janvier 2014

01/01/2014

L'Inspection générale des affaires sociales a rendu un rapport relatif à l'évolution des comités de protection des personnes (CPP) évaluant les projets de recherches impliquant la personne humaine, après la loi « Jardé » du 5 mars 2012. Sa mission a consisté à étudier les différentes modalités possibles d'organisation du recours aux CPP, à préciser la nature de l'évaluation confiée au(x) CPP et à faire des propositions visant à optimiser les délais d'évaluation des projets de recherche.